

Formation et emploi des jeunes dans les pays méditerranéens

Fiche pays système d'éducation et de formation : **Maroc**

Yusuf Kocoglu, Lead, Université du Sud Toulon-Var
Décembre 2014



Rapport commandité par l'OCEMO dans le cadre du programme Méditerranée Nouvelle Chance (MedNC)

Rapport suivi par Michèle Mansuy, responsable du pôle études et recherche de l'OCEMO

Table des matières



Fiche pays système d'éducation et de formation : Maroc

Données de cadrage général sur la population et l'analphabétisme	3
Le système d'enseignement au Maroc	4
L'enseignement primaire	6
L'Enseignement secondaire	6
Redoublement et abandon par cycle	10
L'éducation non formelle	11
L'enseignement supérieur	13
La formation professionnelle	15
Conclusion	17

Table des illustrations

Tableau 1 : Elèves inscrits dans l'enseignement primaire	6
Tableau 2 : Elèves inscrits au collège	7
Tableau 3 : Elèves inscrits dans l'enseignement secondaire (lycée)	7
Tableau 4 : Taux de scolarisation des jeunes de 15 ans à 17 ans (en %)	7
Tableau 5 : Effectifs étudiants des universités publiques au Maroc	14
Tableau 6 : Les niveaux de la formation professionnelle au Maroc	16
Graphique 1 : Pyramide des âges (2013)	3
Graphique 2 : Répartition cumulée de la population marocaine par tranche d'âge	4
Graphique 3 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire par filières	8
Graphique 4 : Taux de réussite au Baccalauréat par filières	9
Graphique 5 : Taux de réussite au Baccalauréat pour quelques grandes régions (2012)	9
Graphique 6 : Taux de redoublement et d'abandon par année d'enseignement (2006)	10
Graphique 7 : Répartition des effectifs des universités selon le domaine d'étude	15
Schéma 1 : Structure du système d'éducation au Maroc	5
Schéma 2 : Architecture des programmes de l'éducation non formelle	12
Schéma 3 : Organisation de la formation professionnelle au Maroc (chiffres 2010)	16



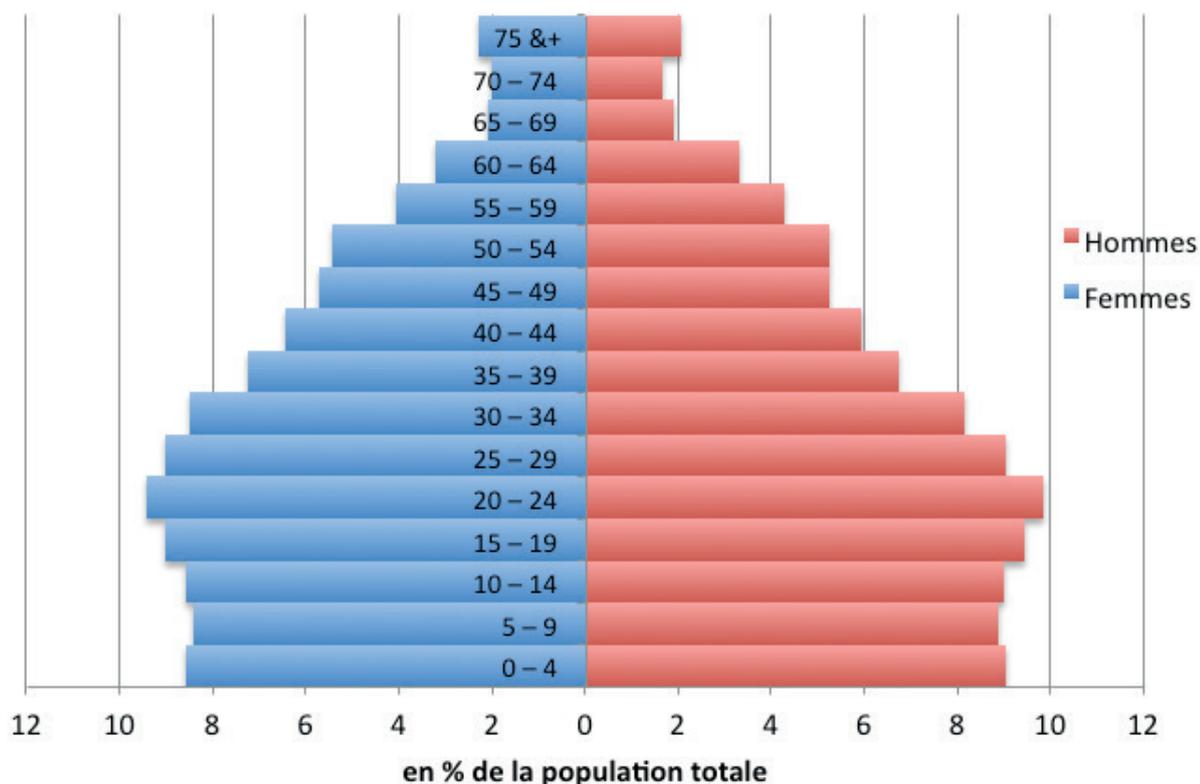
Données de cadrage général sur la population et l'analphabétisme

Le Maroc compte en 2013 près de 33 millions d'habitants dont 13 millions (soit **40%** de l'ensemble) vivent en zone rurale. Cette population devrait, selon les projections du Haut Commissariat au Plan (HCP), augmenter de 350 000 habitants par an en moyenne sur la décennie actuelle. La croissance démographique concerne essentiellement le milieu urbain. Le taux d'accroissement naturel est de 1% par an, ce qui est modéré par rapport aux autres pays de la région.

Un quart de la population a moins de 15 ans et plus de la moitié a moins de 29 ans. La pyramide des âges du Maroc souligne bien que la population actuellement âgée de 15 à 29 ans constitue le cœur des enjeux de ce pays.

Selon l'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc (ministère de l'Éducation Nationale, 2006), la proportion d'analphabètes parmi la population de 10 ans et plus était de **38%** en 2006 avec un taux de **65%** pour les filles en zones rurales. Avec le progrès des taux de scolarisation, cette proportion est passée sous la barre des **30%** en 2012, selon une étude réalisée par la direction de la lutte contre l'analphabétisme du ministère de l'Enseignement (DCLA). L'analphabétisme touche encore plus de huit millions de personnes au Maroc et reste donc un problème important pour ce pays. En effet, le Maroc est relativement en retrait sur ce sujet par rapport à l'Algérie et à la Tunisie, où le taux d'analphabétisme est inférieur à **20%**.

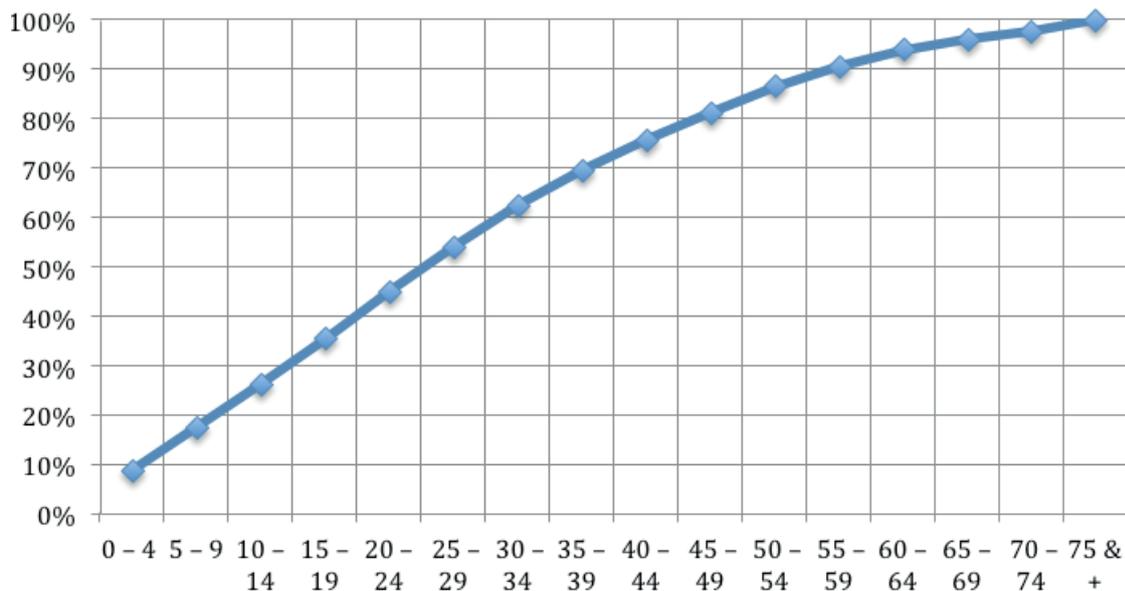
Graphique 1 : Pyramide des âges (2013)



Source : HCP



Graphique 2 : Répartition cumulée de la population marocaine par tranche d'âge



Source : HCP

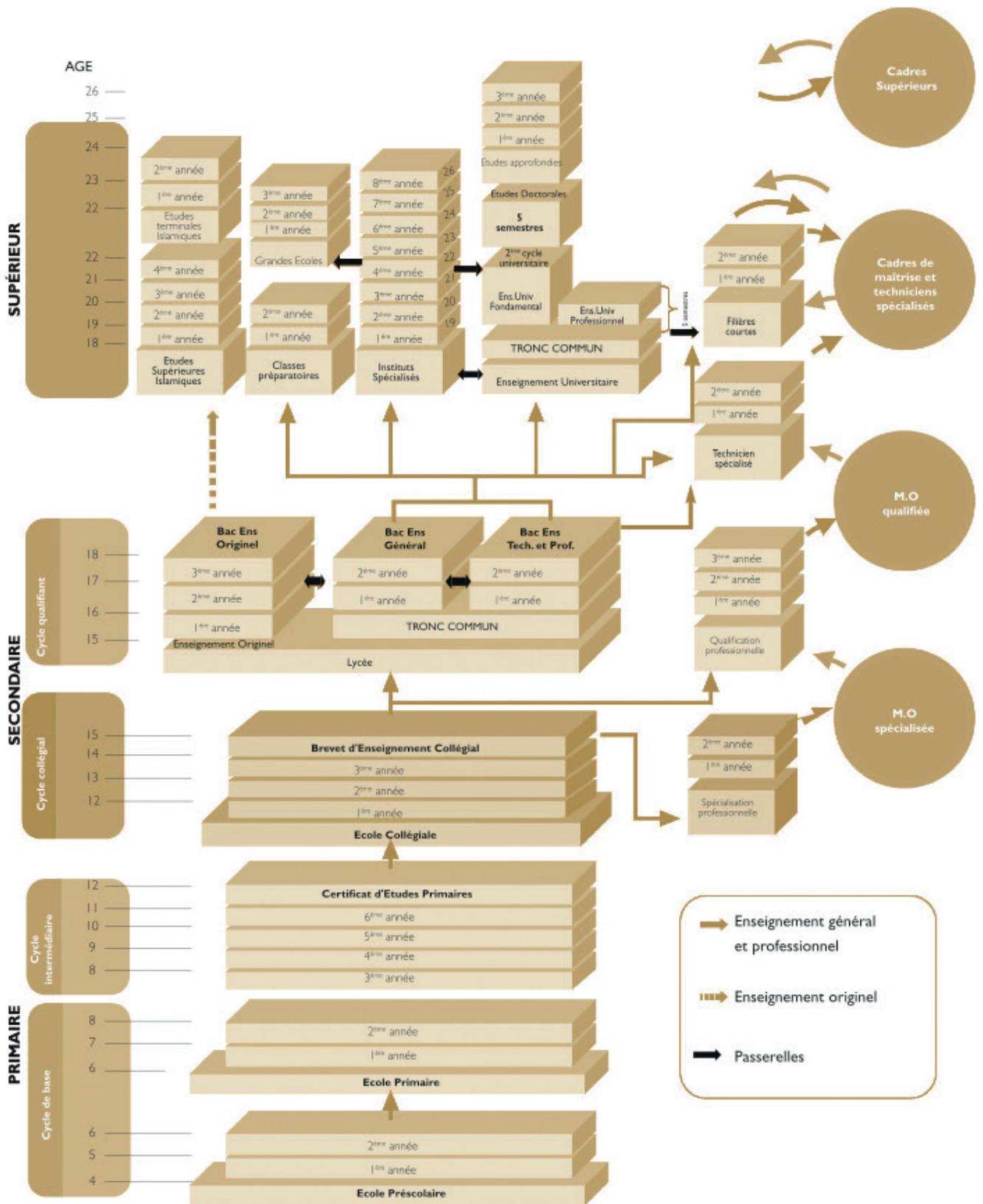
Le système d'enseignement au Maroc

L'obligation scolaire est en vigueur au Maroc depuis la loi royale du 13 novembre 1963. Cette loi a instauré l'école obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 7 ans jusqu'à 13 ans révolus. Cette loi a été amendée une première fois en 1985 pour instaurer un enseignement fondamental de neuf ans, puis une seconde fois en 1998 pour abaisser l'âge d'accès à l'école obligatoire à 6 ans. Ainsi, depuis la loi du 25 mai 2000 qui complète les précédentes, l'école est obligatoire au Maroc à partir de 6 ans et jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 15 ans révolus, qui correspond à la fin du collège. Ensuite, les élèves peuvent poursuivre dans le second cycle de l'enseignement secondaire, d'une durée de 3 ans. Après l'obtention du BAC, les jeunes peuvent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur, le plus souvent en accédant à une formation proposée par les universités.

Le cycle d'enseignement obligatoire de neuf années se décompose en deux grandes étapes : l'enseignement primaire d'une durée de six ans et l'enseignement collégial pour une durée de trois ans. L'enseignement primaire (6-12 ans) est validé par un Certificat des Etudes Primaires (CEP) qui autorise l'accès aux études collégiales. A la fin des études au collège les élèves doivent obtenir le Brevet d'Enseignement Collégial (BEC) s'ils souhaitent poursuivre dans l'enseignement secondaire. Les élèves qui ne parviennent pas à terminer leurs études collégiales peuvent se réorienter vers la formation professionnelle pour obtenir un Certificat de Formation Professionnelle (CFP).



Schéma 1 : Structure du système d'éducation au Maroc



Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008

Note : L'âge présenté est l'âge théorique pour un cursus direct sans redoublement ni interruption.

L'enseignement primaire

L'enseignement primaire obligatoire concerne en 2012-2013 4 millions d'élèves au Maroc dont **48%** sont des filles. Le nombre d'élèves inscrits a légèrement augmenté de **2%** par rapport à 2005-2006 (Tableau 1). Le taux de scolarisation pour la tranche d'âge 6-11 ans est ainsi passé de **89%** en 2005 à **100%** en 2012. La progression la plus sensible concerne les filles des zones rurales, leur taux de scolarité est passé de **80%** à **98%**.

Un autre fait remarquable concerne la montée en puissance des écoles privées : leurs poids dans l'enseignement primaire a doublé entre 2005 et 2012 pour atteindre **14%** des élèves. Ainsi, près de 550 000 élèves fréquentent les écoles primaires privées au Maroc en 2012. Les effectifs des écoles primaires publiques ont reculé de **5%** depuis 2005 alors que ceux des écoles privées ont augmenté de **90%**.

Enfin, notons que la part des élèves en redoublement dans le cycle primaire est passée de **12%** en 2005 à **9%** en 2012.

Tableau 1 : Elèves inscrits dans l'enseignement primaire

	2005-06	2012-13	Evolution en %
Ecoles Publiques			
Nouveaux inscrits	553 932	517 349	-6,6%
Elèves	3 657 404	3 475 190	-5,0%
Ecoles Privées			
Nouveaux inscrits	28 687	113 166	294,5%
Elèves	286 427	545 862	90,6%
Total Public + privé			
Nouveaux inscrits	582 619	630 515	8,2%
Elèves	3 943 831	4 021 052	2,0%

Source : Recueil statistique de l'éducation 2012-2013, ministère de l'Education Nationale.

L'enseignement secondaire

En 2012, près de 1,6 million de jeunes marocains fréquentent le collège soit une hausse de **20%** des effectifs par rapport à 2005 (Tableau 2). Le taux de scolarisation des enfants de 11 à 14 ans est ainsi passé de **68%** en 2005 à **85%** en 2012. La progression la plus forte concerne les filles des zones rurales dont le taux de scolarisation est passé de **37%** à **57%**. Cependant, malgré cette hausse, le part des filles dans les effectifs des collèges est restée stable à **45%** sur la même période du fait d'une forte hausse du taux de scolarisation des garçons.

Tout comme pour l'enseignement primaire, les écoles privées connaissent une forte croissance dans l'enseignement de niveau collège : leurs effectifs ont été multipliés par 1,7 entre 2005 et 2012 alors que dans le même temps ceux des collèges publics ont augmenté de **14%**. Ainsi, alors que les collèges privés concentraient **3%** des élèves en 2005, ils concernent actuellement **7,5%** des collégiens.



Tableau 2 : Elèves inscrits au collège

	2005-06	2012-13	Evolution en %
Ecoles Publiques			
Nouveaux inscrits	423 736	475 061	12,1%
Elèves	1 274 748	1 454 030	14,1%
Ecoles Privées			
Nouveaux inscrits	15 498	42 943	177,1%
Elèves	42 401	117 197	176,4%
Total Public + privé			
Nouveaux inscrits	439 234	518 004	17,9%
Elèves	1 317 149	1 571 227	19,3%

Source : Recueil statistique de l'éducation 2012-2013, ministère de l'Education Nationale.

Le second cycle de l'enseignement secondaire (que nous appellerons lycée), dont la durée est de trois ans, est divisé en deux grandes étapes. La première année est consacrée à un enseignement en tronc commun et les deux années suivantes permettent aux élèves de s'orienter dans des filières générales ou techniques. Ce cycle conduit à l'obtention du baccalauréat (général ou technique selon la filière) qui permet ensuite d'accéder à l'enseignement supérieur. Dans certains établissements, les élèves ont la possibilité de poursuivre leurs études techniques deux ans après le BAC pour obtenir un BTS ou, si leur dossier est bon, de s'inscrire dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

En 2012, près d'un million de jeunes marocains étaient inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire, soit **50%** de plus qu'en 2005 (Tableau 3). Le taux de scolarisation de la tranche d'âge 15-17 ans est ainsi passé de **46%** en 2005 à **58%** en 2012 (Tableau 4). Cependant ce chiffre global cache de très fortes disparités entre les habitants des zones rurales et des zones urbaines. Le taux de scolarisation n'est que de **27%** pour les jeunes des zones rurales contre **86%** en zones urbaines. A cela s'ajoute un accès plus difficile à l'enseignement pour les filles dans le monde rural, nous observons alors un taux de scolarisation de seulement **19%** (Tableau 4).

Tableau 3 : Elèves inscrits dans l'enseignement secondaire (lycée)

	2005-06	2012-13	Evolution en %
Ecoles Publiques			
Nouveaux inscrits	187 739	273 828	45,9%
Elèves	618 871	905 051	46,2%
Ecoles Privées			
Nouveaux inscrits	13 175	25 191	91,2%
Elèves	37 925	78 464	106,9%
Total Public + privé			
Nouveaux inscrits	200 914	299 019	48,8%
Elèves	656 796	983 515	49,7%

Source : Recueil statistique de l'éducation 2012-2013, ministère de l'Education Nationale.

Tableau 4 : Taux de scolarisation des jeunes de 15 ans à 17 ans (en %)

	2005-06	2012-13
Ensemble	46	58,5
Filles	40,7	53,4
Urbain	71,8	86,2
Filles	67,6	83,1
Rural	18,6	27
Filles	11,9	18,8

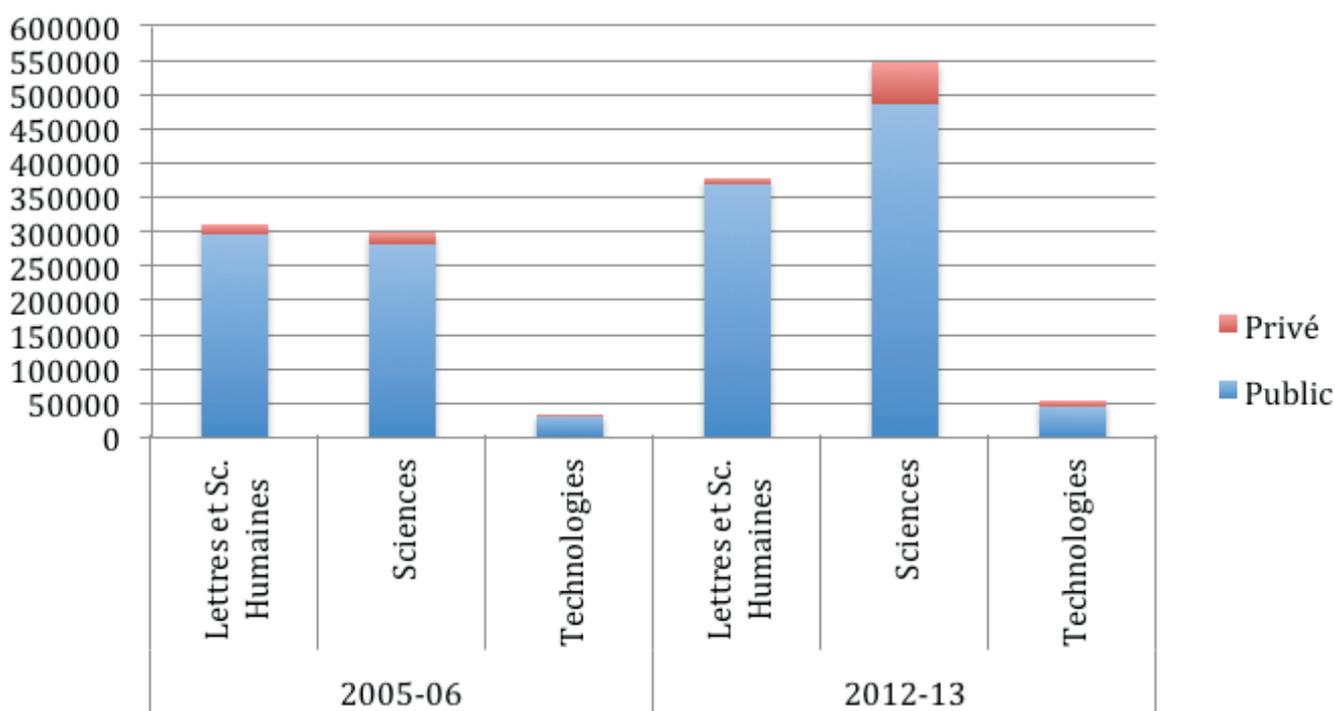
Source : Recueil statistique de l'éducation 2012-2013, ministère de l'Education Nationale.



L'âge théorique d'entrée dans le second cycle de l'enseignement secondaire est de 15 ans, cependant plus de la moitié des élèves entrant au lycée sont plus âgés. Ainsi, près d'un quart d'entre eux ont une année de retard (entrée à 16 ans) et **30%** ont deux années ou plus de retard. Ces chiffres soulignent la difficulté pour les jeunes marocains à accomplir un cycle d'enseignement obligatoire (primaire + collège) sans redoubler. Le redoublement est également très présent au lycée puisque les redoublants représentent **16%** des effectifs des lycées publics.

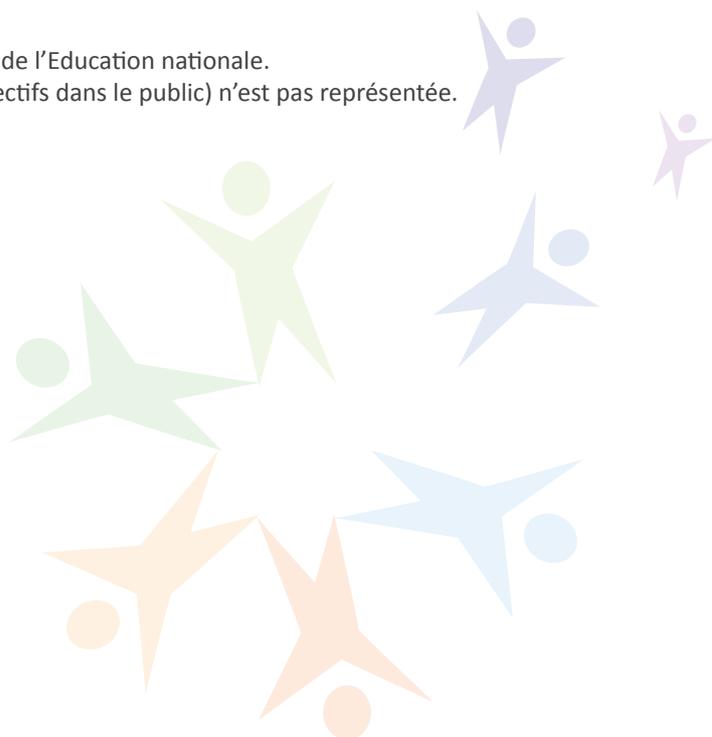
Le graphique 3 permet de visualiser la répartition des élèves du secondaire selon les filières. En 2012-13, la filière sciences totalise **56%** des effectifs contre **40%** pour les lettres et sciences humaines et **5%** pour les filières techniques. Sur la période 2005-2012, nous avons pu observer une forte poussée des effectifs de la filière sciences aux dépens des lettres et sciences humaines. Alors que les deux filières comptaient 300 000 élèves en 2005, en 2012 la filière sciences dépasse 550 000 élèves contre 380 000 pour la filière lettres et sciences humaines.

Graphique 3 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire par filières



Source : Recueil statistique de l'éducation 2012-2013, ministère de l'Éducation nationale.

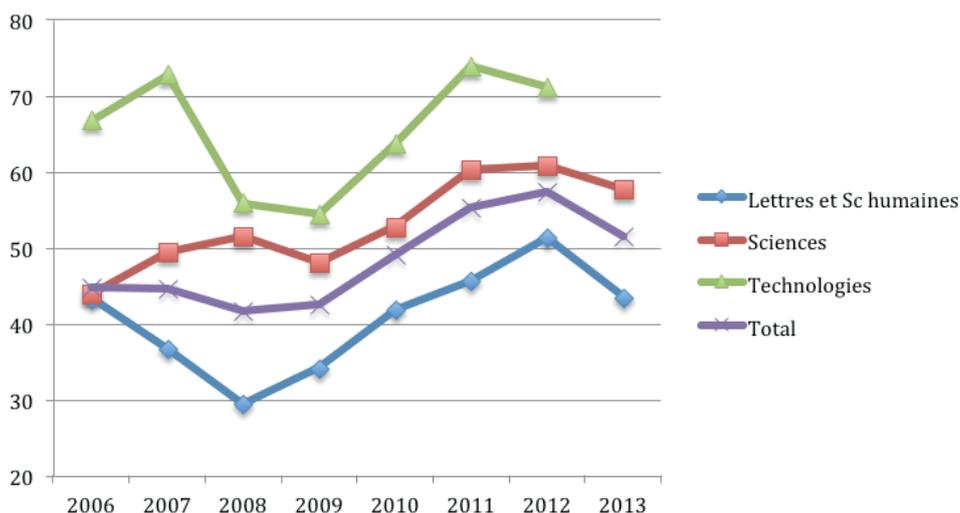
Note : La filière « enseignement originel » (moins de 1% des effectifs dans le public) n'est pas représentée.



En 2013, près de 200 000 lycéens ont obtenu leur Bac. Le taux de réussite au baccalauréat a été de **52%** en 2013, ce qui représente un recul (de 5 points) après une progression très sensible sur la période 2009-2012 (Graphique 4). Dans la filière sciences, un peu plus d'un candidat sur deux a obtenu son Bac (**57%**) alors que dans la filière lettres et sc. humaines c'est le cas de moins de la moitié. Les disparités régionales

sont marquées. En effet, plus de 20 points d'écart séparent le taux de réussite régional le plus élevé, (Marrakech Tensift Al Haouz), **67%** du plus faible, (Tanger-Tétouan, avec seulement **46%** (Graphique 5)). A noter que la région du Grand Casablanca qui regroupe avec plus de 73 000 candidats le plus gros effectif de lycéens se trouve relativement mal classée en termes de taux de réussite (**51%**).

Graphique 4 : Taux de réussite au baccalauréat par filières

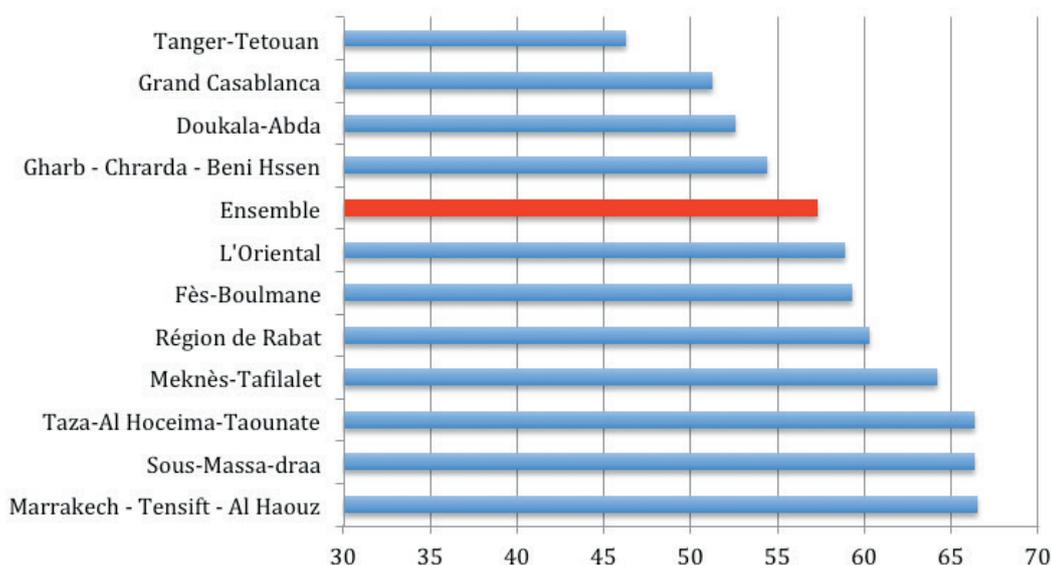


Source : Recueil statistique de l'éducation 2012-2013, ministère de l'Education Nationale.

Certains enseignements post-secondaires sont dispensés dans les lycées. Il s'agit principalement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et des Brevets de Technicien Supérieur (BTS). En 2012, près de 7 000 étudiants étaient en classes prépara-

toires dans un des 22 établissements du royaume qui dispensent cet enseignement. Les élèves de BTS sont quant à eux environ 4 000 soit un total très faible, la plupart des bacheliers qui poursuivent leurs études s'inscrivant à l'université.

Graphique 5 : Taux de réussite au baccalauréat pour quelques grandes régions (2012)



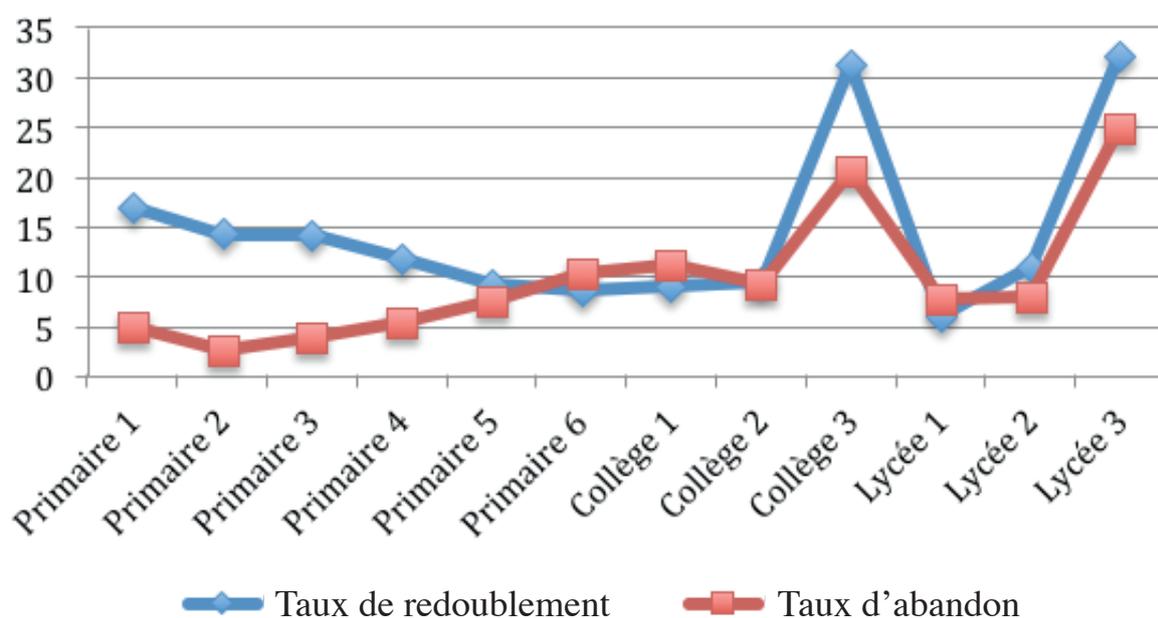
Source : Recueil statistique de l'éducation 2012-2013, ministère de l'Education nationale.

Redoublement et abandon par cycle

Cette section repose sur les résultats de l'année 2007, faute de données détaillées¹ plus récentes. Les dernières disponibles sont issues du rapport d'évaluation publié en 2008 par le Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE). Le taux moyen de redoublement a fluctué entre autour de **13%** entre 2000 et 2006 au niveau de l'enseignement primaire. Un résultat notable est que ce taux est décroissant avec l'année du cycle primaire : il est de **17%** en 1^{ère} année de primaire et décroît ensuite pour arriver à **8,6%** en 6^{ème} année (Graphique 6). Le taux d'abandon dans le cycle primaire est compris entre **5%** et **6%** sur cette même période (2000-2006), mais il atteint un pic de **10%** pour les élèves en 6^{ème} année de primaire. Au collège, les taux de redoublement et d'abandon sont relativement élevés pour la 3^{ème} année : **30%** des élèves redoublent et **20%** abandonnent le collège. Ces taux sont restés globalement stables sur la période 2000-2006. La fin du collège est donc une étape importante pour la réussite ou l'échec des élèves, celle-ci conduit un jeune sur cinq à stopper ses études.

Nous retrouvons le même phénomène au lycée avec des taux de redoublement et d'abandon très élevés en troisième année : respectivement **32%** et **25%**. En appliquant les taux d'abandon constatés (respectivement **3%**, **10%** et **10%** pour le primaire, le collège et le lycée en 2010) aux effectifs actuels nous pouvons avoir une idée du nombre de jeunes qui quittent prématurément chaque année leur cycle d'enseignement. Ainsi, 100 000 jeunes quittent prématurément l'école primaire, 140 000 quittent le collège avant la fin et 120 000 ne terminent pas le lycée. Au total, nous pouvons donc estimer que plus de 360 000 jeunes sont concernés par l'abandon scolaire en cours de cycle soit un taux d'abandon sur les trois cycles (primaire, collège, lycée) de près de **6%** des 6,5 millions d'élèves marocains de l'enseignement primaire et secondaire.

Graphique 6 : Taux de redoublement et d'abandon par année d'enseignement (2006)



Source : Conseil Supérieur de l'Éducation (2008)



Assez généralement, il est admis qu'un million d'enfants de moins de 15 ans ne sont pas à l'école au Maroc (Moutawakkil, 2009) et que le taux d'analphabétisme des 15 ans et plus constitue avec **44%** un taux

suffisamment élevé pour que l'UNESCO classe le Royaume parmi les pays dans lesquels la lutte contre l'analphabétisme est un enjeu essentiel de développement et de cohésion sociale.

L'éducation non formelle

Au Maroc, l'échec scolaire et le taux d'analphabétisme étant importants, l'offre de formation traditionnelle, c'est à dire dans le cadre scolaire, est complétée par une offre de formation non formelle. L'éducation non formelle est définie de manière large comme des actions éducatives structurées et organisées en dehors du cadre scolaire. Au Maroc, cette forme d'éducation a pris une forme institutionnelle dans une structure du ministère de l'Éducation nationale en 1997 avec la création des écoles de la seconde chance qui se sont développées par la suite à travers de nouveaux projets. L'éducation non formelle (ENF) s'appuie notamment sur les associations non gouvernementales (ONG) pour offrir une seconde chance aux enfants qui ont quitté l'école prématurément. L'objectif principal de cette éducation non formelle est de permettre le retour des enfants dans le cursus scolaire formel ou

de les orienter dans une formation professionnelle. Le ministère de l'Enseignement estime que près d'un million d'enfants, principalement dans le milieu rural, sont en dehors du système scolaire formel et sont donc la cible potentielle de ce programme d'éducation non formelle.

L'éducation non formelle s'articule autour de trois grands programmes : veille éducative, accompagnement scolaire et rescolarisation/insertion (schéma 2). Le programme de rescolarisation/insertion des enfants non scolarisés repose sur deux sous-programmes à savoir les programmes de la seconde chance (**61%** des effectifs concernés en 2011-2012) et les cycles de rattrapage « Istidrak » (**39%** des effectifs concernés).

Encadré 1 :

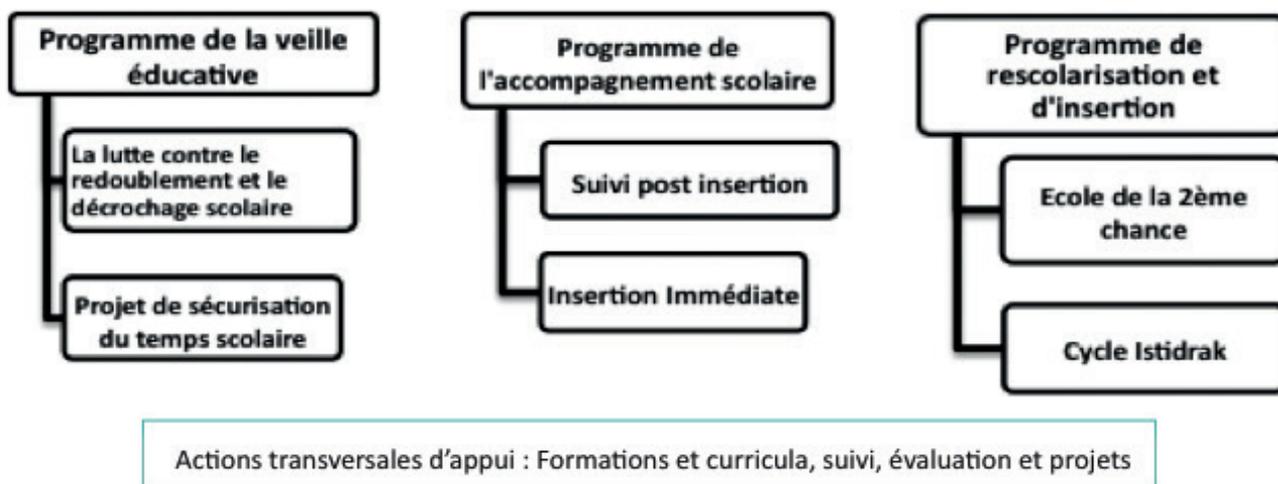
Programmes de rescolarisation/insertion de l'enseignement non formel

Source : bilan d'activité des programmes de l'éducation non formelle 2011/2012, ministère de l'éducation nationale

- 1.** Les programmes de la 2ème chance ciblent les enfants non scolarisés et déscolarisés, pour leur offrir une éducation de base dans un cycle d'une année, de deux ou trois années (selon leur profil et le type d'insertion souhaité), et visent tout type d'insertion (scolaire, professionnelle ou sociale). Ils sont déclinés sous deux formes: (i) le partenariat avec les ONG subventionnées par la direction de l'éducation non formelle DENF à travers les délégations du MEN pour contribuer à l'ouverture des classes et l'encadrement des bénéficiaires de l'ENF; (ii) le parrainage financé grâce à la contribution de personnes physiques ou morales à l'éducation du public cible. Cette deuxième forme est peu répandue (elle concerne **4%** des jeunes bénéficiaires d'un programme de rescolarisation/insertion de l'ENF).
- 2.** Le cycle de rattrapage « Istidrak » est assuré dans les écoles publiques formelles par (i) les enseignants du formel, il vise la mise à niveau pour une rescolarisation rapide des enfants en rupture de scolarité, ou par (ii) les ONG qui mettent des animateurs pour intervenir dans les écoles afin d'assurer l'éducation des élèves à risque de rupture de scolarité pour manque d'enseignants.



Schéma 2 : Architecture des programmes de l'éducation non formelle



Source : Bilan d'activité des programmes de l'éducation non formelle 2011/2012, ministère de l'Education nationale

L'éducation non formelle est un programme qui monte en puissance, sa composante rescolarisation/insertion concerne en 2012 près de 65 000 jeunes contre 36 500 en 2006. Plus de **60%** des jeunes concernés par l'éducation non formelle sont situés en zones rurales. On peut noter que **61%** des bénéficiaires de l'éducation non formelle ont entre 13 et 16 ans. Ce programme a permis, en 2012, le retour dans la structure d'éducation formel de près de 30 000 jeunes et l'orientation dans la formation professionnelle de près de 4 000 jeunes. Bien qu'en progrès, ces programmes de rescolarisation et de soutien sont actuellement sous-dimensionnés par rapport aux besoins. Car comme signalé précédemment, près d'un million de jeunes sont potentiellement concernés, et donc seulement **6,5%** d'entre eux bénéficient d'une éducation non formelle. Enfin, notons que ces programmes visent particulièrement les jeunes de niveau primaire et collège et que les jeunes adolescents et adultes (15 ans et plus) sont moins concernés.

Pour faire face aux difficultés nombreuses rencontrées par le système d'éducation du Maroc, le pays, sous l'impulsion du Roi, a lancé en 2008 un plan d'ur-

gence, dénommé «Programme NAJAH 2009-2012» de 35 milliards de dirhams (3,1 milliards d'euros) pour dynamiser l'éducation au Maroc, avec comme objectif la généralisation et la modernisation de l'éducation. Ce programme, qui s'étalait sur 4 ans, comportait plusieurs grands axes d'amélioration dont notamment le développement massif de salles de classe préscolaire pour les enfants à partir de 4 ans, la construction d'écoles, collèges et lycées, le recrutement de plus de 40 000 professeurs dont la formation, devait par ailleurs être améliorée. Le ministre de l'Education a reconnu, en présentant un bilan du projet durant l'été 2012, que les résultats étaient très en retrait par rapport aux objectifs visés par le programme, notamment en termes de construction de nouveaux établissements scolaires : 74 écoles primaires ont été construites sur les 225 prévues ; 109 collèges sur les 529 programmés et 84 lycées nouveaux contre 278 prévus. Bien que moins importants que prévus, certains progrès sont sensibles. C'est le cas par exemple, des taux de scolarisation et sur des taux de redoublement ou d'abandon. Le taux d'abandon est passé de **5%** à **3%** dans le primaire, de **13%** à **10%** au collège et de **14%** à **9%** au lycée.



L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est dispensé par trois grands types d'établissements : les universités et grandes écoles publiques dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur ; les grandes écoles (ou instituts) à vocation technique placées sous la tutelle d'un ministère ; les établissements d'enseignement supérieur privés.

Les établissements à accès ouvert, près de neuf dixièmes des étudiants, sont passés au système LMD (Licence-Master-Doctorat) en vigueur dans les pays européens. Le cycle de licence dure ainsi six semestres, celui du master compte quatre semestres et le cycle du doctorat dure au minimum trois ans. Chaque cycle comporte des formations à vocation professionnelle et générale. Les établissements Universitaires à accès régulé comprennent, entre autres, les formations dans le domaine de la santé (médecine, pharmacie, dentiste) ; les écoles d'ingénieurs ; les écoles de commerce et de gestion ou encore les écoles supérieures de technologie (EST). Ces formations sont d'une durée de deux ans pour les Diplômes Universitaires de Technologie (DUT), de quatre ans pour les écoles d'ingénieurs, de cinq ans pour les écoles de commerce et de gestion, et de six ou sept ans pour les formations dans le domaine de la santé.

L'enseignement supérieur au Maroc est engagé depuis 2000, au même titre que l'ensemble du système éducatif, dans une vaste réforme des aspects pédagogiques et de gouvernance. L'un des objectifs organisationnels de cette réforme est de fournir plus d'autonomie aux universités que ce soit sur les compétences administratives, financières et pédagogiques. L'autre volet de la réforme concerne le passage au système LMD en vigueur en Europe, à savoir une architecture des formations basée sur les trois niveaux de formation : licence (Bac+3), master (Bac+5) et doctorat (Bac+8). Cette organisation en LMD a été mise en place progressivement à partir de l'année universitaire 2003-2004, la première cohorte de diplômés de licence est sortie en 2006, celle de master en 2008 et enfin la réforme du doctorat a été mise en place en 2008-2009. Cette réforme en LMD a également été l'occasion de revoir les filières de formations, les programmes, les contenus des formations afin de développer les compétences transversales des étudiants. A noter, pour l'essentiel, les enseignements sont effectués en français

dans le supérieur alors que la langue d'enseignement est l'arabe dans les niveaux inférieurs. La langue pose par conséquent une réelle difficulté aux étudiants et peut, en partie, expliquer le taux d'échec et d'abandon élevé constaté au cours de la première année de la licence.

Actuellement, le Maroc compte 15 universités publiques plus des universités privées dont le nombre augmente rapidement (5 étaient accréditées en 2013²). Les universités publiques accueillent en 2010-2011 plus de 360 000 étudiants au sein de leurs 90 établissements. Parmi ces établissements se trouvent des écoles de haut niveau comme par exemple les ENSA (Ecoles Nationales des Sciences Appliquées) ; les ENCG (Ecoles Nationales de Commerce et de Gestion), l'ENSEM (Ecole Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique – Université de Casablanca), l'ENSIAS et l'EMI (Rabat), l'ENSAMM (Meknès).

Aux côtés des 15 universités cohabitent de nombreux établissements du supérieur comme :

- > Les établissements (34 au total) formant des cadres dans différents domaines comme par exemple l'agriculture, le bâtiment et travaux publics, le paramédical, l'architecture, les télécommunications, les Instituts Supérieurs de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE)....L'ensemble de ces établissements accueillent près de 35 000 étudiants dont près de la moitié à Casablanca.
- > Les établissements de formation d'instituteurs et de professeurs du secondaire (55 établissements).
- > Les établissements de formation professionnelle (77 établissements).
- > Une centaine d'établissements privés de l'enseignement supérieur qui forment principalement aux métiers du tertiaire (30 000 étudiants environ).
- > Les classes préparatoires aux grandes écoles (une quarantaine dont la moitié environ d'établissements privés).

2 Sans compter les écoles et instituts d'enseignement supérieur privés.



Le nombre total d'étudiants qui suivent des formations de l'enseignement supérieur public est proche de 400 000. Le système marocain est marqué par une dualité entre d'un côté les formations à accès libre (les formations généralistes des universités) pour lesquelles l'étudiant n'a pas à subir de sélection à l'entrée, seul le baccalauréat suffit. De l'autre côté, les formations à accès régulé pour lesquelles il existe un concours d'entrée. Parmi les formations à sélection, nous pouvons citer les Ecoles Supérieures de Technologies (EST), les Ecoles Nationales des Sciences Appliquées (ENSA) ou encore les Ecoles Nationales de Commerce et de Gestion (ENCG). Au-delà de la

licence, la sélection à l'entrée est la règle quel que soit le système. L'accès à l'enseignement supérieur public est quasiment gratuit au Maroc (sauf pour certaines formations à accès régulé). Par conséquent, le financement des universités est en très grande partie assuré par le budget de l'Etat. Ce dernier a consacré 7,1 milliards de dirhams pour le fonctionnement des universités en 2010 soit **5,2%** du budget de l'Etat auxquels s'ajoutent 1,2 milliards de dirhams au titre des investissements, c'est donc **7,3%** du budget de l'Etat qui a été consacré aux universités en 2010 (Source : ministère de l'Enseignement supérieur).

Les effectifs des universités

La plus importante université, en termes d'effectif d'étudiants, se trouve à Fès avec 60 000 étudiants, suivent ensuite Agadir (44 000 étudiants) et plusieurs universités dont les effectifs sont compris entre 25 000 et 33 000 étudiants (Tableau 5). Les plus petites universités ont entre 6 000 et 9 000 étudiants.

Les étudiants en licence constituent la très grande majorité des effectifs (près de **90%**) alors que ceux des masters et des doctorats représentent environ **5%** chacun. Les filles sont légèrement moins représentées que les garçons puisqu'elles constituent **48%** de l'ensemble.

Tableau 5 : Effectifs étudiants des universités publiques au Maroc

Université	2009-10	2010-2011						Var en %	
	(1)	Total tous	Dont					(2)-(1)	
		(2)	N.I. en cycle normale	Cycle normale	Master	Doctorat	Féminins	Etrangers	(1)
Quaraouiyine Fès	5 237	6 042	2 360	5 701	197	144	1 813	103	15,37
Mohammed V Agdal/Rabat	22 669	24 001	5 418	17 085	1 797	5 119	10 920	958	5,88
Mohammed V Souissi/Rabat	15 760	17 977	4 620	14 177	1 793	2 007	9 509	982	14,07
Hassan II Aïn Chock/Casablanca	22 254	26 528	7 853	22 904	2 009	1 615	14 583	727	19,21
Hassan II Mohammadia	20 289	24 999	7 814	21 701	2 109	1 189	13 930	534	23,21
Sidi Mohammed Ben Abdellah Fès	50 955	60 436	17 098	53 447	3 256	3 733	27 591	1 256	18,61
Cadi Ayyad Marrakech	28 432	32 147	13 610	29 445	1 266	1 436	14 951	420	13,07
Sultan Moulay Slimane Béni Mellal	5 967	7 561	3 528	6 931	408	222	3 466	94	26,71
Mohammed Premier Oujda	25 162	29 664	9 579	26 925	1 124	1 615	13 627	604	17,89
Abdelmalek Essaâdi Tétouan	22 516	25 467	7 636	20 153	3 368	1 946	12 594	781	13,11
Chouaïb Eddoukali El Jadida	7 567	8 330	3 148	7 571	329	430	4 219	280	10,08
Hassan I Settat	7 201	8 771	3 646	7 515	918	338	4 563	101	21,80
Moulay Ismaïl Meknès	24 968	28 394	9 984	26 883	1 141	370	13 180	581	13,72
Ibn Tofaïl Kenitra	12 161	16 598	5 704	13 393	1 599	1 606	7 968	491	36,49
Ibn Zohr Agadir	36 867	43 753	15 689	42 157	1 170	426	18 710	215	18,68
T total	308 005	360 668	117 687	315 988	22 484	22 196	171 624	8 127	17,10

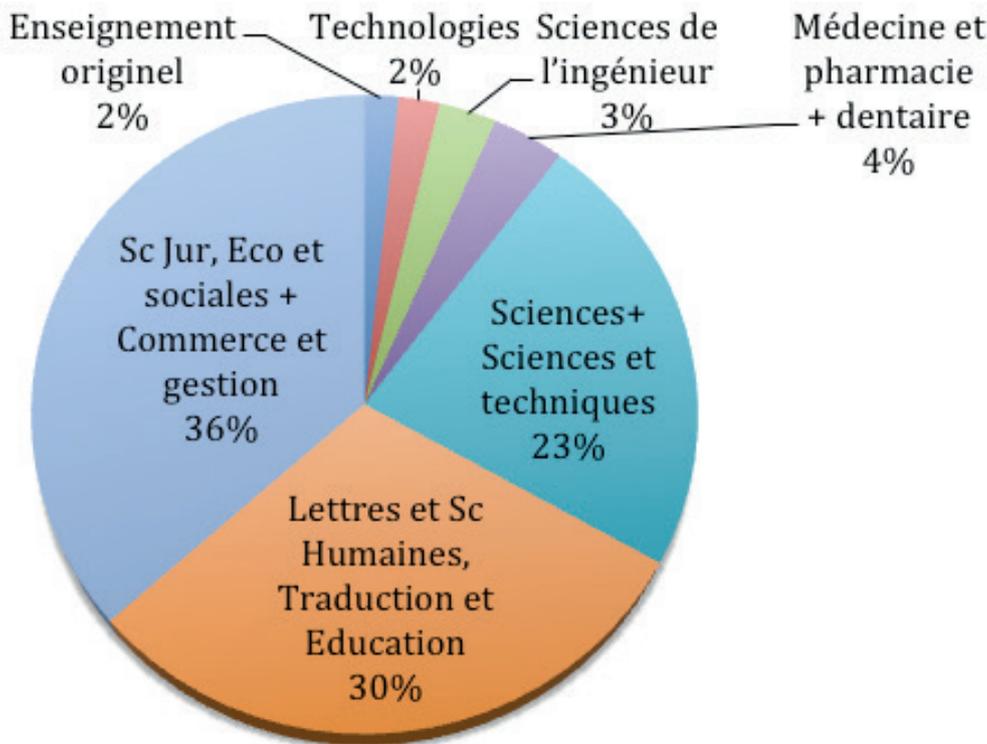
Source : Statistiques universitaires 2010-2011, ministère de l'Enseignement Supérieur



Les étudiants des universités publiques suivent pour **36%** d'entre eux des formations dans les domaines du droit, de l'économie et du commerce (Graphique 7). Le second domaine d'étude le plus représenté

concerne les lettres et les sciences humaines avec **30%** des étudiants. Les domaines scientifiques et de la santé représentent dans leur ensemble également **30%** des étudiants.

Graphique 7 : Répartition des effectifs des universités selon le domaine d'étude



Source : Statistiques universitaires 2010-2011, ministère de l'Enseignement Supérieur

Plus de 43 000 étudiants ont été diplômés des universités marocaines en 2010, dont 36 000 du premier cycle alors que 7 400 ont eu un diplôme de niveau master ou troisième cycle. Nous retrouvons la prédominance des domaines d'études concernant le droit

et l'économie suivie des lettres et sciences humaines. À noter que pour les diplômés du master et du doctorat les filières scientifiques fournissent plus de diplômés que la filière lettres et sciences humaines.

La formation professionnelle

Le dispositif de formation professionnelle est géré depuis peu (2013) par le ministère de l'éducation nationale et de la Formation professionnelle (avant la tutelle était le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle). Le dispositif repose sur des centres publics (280) qui sont sous la tutelle soit de l'Office de la Formation Professionnelle (OFPP) soit d'un ministère spécifique et des centres privés (252).

La formation professionnelle peut être suivie dans le cadre d'une formation initiale ou d'une formation continue. La formation professionnelle a été retenue comme un axe prioritaire de développement par le gouvernement à travers notamment le « plan d'action 2008-2015 : développement de l'apprentissage dans le secteur d'artisanat ». Ce plan a donné un second souffle à la formation professionnelle au Maroc.



Schéma 3 : Organisation de la formation professionnelle au Maroc (chiffres 2010)



Source : Maurin et Melonio (2011)

L'OFPPT constitue le principal organisme public en matière de formation professionnelle avec **65%** des effectifs de la formation professionnelle, le solde étant réparti entre différents ministères (**13%**) comme celui de l'agriculture, du tourisme, artisanat et le secteur privé (**22%**). La formation profession-

nelle offre cinq niveaux de formation allant de la spécialisation accessible après le collège au niveau de technicien spécialisé accessible après le BAC. La moitié des effectifs de la formation professionnelle concerne des formations de niveau BAC ou supérieur (Tableau 6).

Tableau 6 : Les niveaux de la formation professionnelle au Maroc

Formation	Durée	Accès	Effectifs %	Part en alternance	Evolution effectifs	Taux d'insertion
Tech. spécialisé	2 ans	Bac	22 %	49 %	↗	70%
Technicien	2 ans	Terminale	28 %	46 %	↗	63%
Qualification	1 à 3 ans	Fin collège	24 %	33 %	→	59%
Spécialisation	1 à 2 ans	Collège	13 %	43 %	↘	65%
Apprentissage	1 à 2 ans	Fin collège	13 %	13 %	→	n.c.*

* n.c. : données non communiquées

Source : Maurin et Melonio (2011)

Le nombre de stagiaires en formation professionnelle avec l'OFPPT a fortement augmenté ces dernières années passant de 210 000 stagiaires en 2009/10 à 340 000 en 2013/14. Même si la qualité de la formation proposée par cet organisme pose question (Maurin et Melonio, 2011), cette progression indique que la formation professionnelle est attractive au Maroc, avec trois fois plus de candi-

dat que de places disponibles. Le taux d'insertion à l'issue de ces formations, proche de **60%**, atteste également que la formation professionnelle parvient à remplir une partie de sa mission de permettre aux jeunes d'accéder à un emploi : près d'un diplômé sur deux ne parvient pas obtenir un emploi à la suite de la formation.



Conclusion



Bien qu'en progrès sur le domaine de l'éducation, le Maroc combine les difficultés liées à une population avec un niveau moyen d'éducation très faible comme en atteste le taux d'analphabétisme très élevé des adultes (**44%**), un taux d'abandon ou de décrochage en cours d'éducation très élevé pour les jeunes (1 million de jeunes de 6 à 15 ans sont en dehors de l'école) et des taux de chômage pour les diplômés du supérieur très élevés (**20%**). Face à ces défis, il est important de donner une formation et une qualification professionnelle minimale aux jeunes « décrocheurs » à travers notamment la formation professionnelle. Cette dernière n'est pas suffisamment développée et structurée au Maroc pour faire face à la demande importante et répondre aux attentes du marché du travail en termes de qualité de la formation.





OCEMO : Villa Valmer
271 Corniche Kennedy F – 13007 Marseille - FRANCE

www.ocemo.org



labellisé par :



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط